



Procès-verbal n°25

Séance extraordinaire du jeudi 14 novembre 2024 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le bilan du programme de législature 2021-2024
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 155'000 francs pour la modification du réseau communal pour l'évacuation des eaux usées et eaux claires à la rue des Sugiez
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école à Wavre
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 115'000 francs pour l'assainissement des sanitaires du collège de Wavre
7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la motion amendée intitulée « Pour une réflexion concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sports à La Tène »
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
11. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse, au public et à toutes les personnes présentes dans la salle pour ce dernier Conseil général de la Commune de La Tène. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---|---|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLRT) | 20. Imer Ling (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 21. Issemann Philippe (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 22. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) [arrivée tardive] | 23. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 24. Lovis Leonore (suppléante Les Vert-es) |
| 6. Butin Tammy (PLRT) | 25. Luthi Michel (ELT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 26. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 8. Carvalhal Alvaro (Les Vert-es) | 27. Mendy Vincent (Les Vert-es) |
| 9. Chassot Nadia (PLRT) | 28. Perret Pascal (PLRT) |
| 10. Clottu Edouard (Les Vert-es) | 29. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 11. Degiorgi Edith (ELT) | 30. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 12. Gehrig François (PVL) | 31. Remexido Teresa (Les Vert-es) |
| 13. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 32. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 33. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 15. Gomes Bruno (PVL) | 34. Sansonnens Olivier (suppléant PLRT) |
| 16. Gonçalves Jorge (PLRT) | 35. Storrer Vincent (Les Vert-es) [arrivée tardive] |
| 17. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 36. Vaucher Catherine (ELT) |
| 18. Gremaud Gérard (PSLT) | 37. Vaucher Pascal (ELT) |
| 19. Hug Stéphane (PLRT) | |

Excusé.e.s :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Binggeli Maurice (PSLT) | 4. Pinsard François (Les Vert-es) |
| 2. Fridez Alain (PLRT) | 5. Smith Ted (PLRT) |
| 3. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-es) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Le président Raphaël Kummer : « Mesdames, Messieurs, en l'absence de M. Vincent Storrer, M. Edouard Clottu a pris sa place comme questeur au bureau et je l'en remercie. »

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-président
Dubosson Valérie (Les Vert-es), présidente
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (PLRT), secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), vice-secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le bilan du programme de législature 2021-2024

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dresser un bilan est souvent l'occasion de se replonger dans des détails ou des souvenirs parfois oubliés.

Dresser un bilan, c'est réaliser à quel point le travail accompli et les projets réalisés ont été nombreux ! Le Conseil communal tient à vous remercier sincèrement toutes et tous pour votre engagement si précieux, pour les débats riches et nourris qui ont eu lieu au sein de ce Conseil général.

Ce début de législature, marqué par le Covid, a permis de montrer à quel point les capacités de résilience et d'adaptation de nos institutions politiques sont grandes. Ensemble, nous avons vécu cette crise sanitaire tout en maintenant un rythme intense aux activités politiques communales. Les personnes élu-es au Conseil général ou communal de Laténa, ainsi que le personnel communal de Laténa le savent ; les travaux préparatoires continuent à être très intenses et nous poursuivons ainsi sur une dynamique très positive !

Et pour ne pas déroger à nos habitudes, l'ordre du jour de ce soir est bien chargé. Par conséquent, je ne serai pas plus longue. Juste vous dire encore une dernière fois merci. »

– Applaudissements –

Le président donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à m'exprimer aujourd'hui en tant que représentant du PLRT pour témoigner notre gratitude envers l'ensemble de l'exécutif communal pour le travail accompli durant cette législature. Ce rapport de législature qui nous est présenté ce soir est bien plus qu'un simple bilan ; il est le reflet d'une action collective, de décisions parfois difficiles, mais toujours prises dans l'intérêt de notre commune et de ses habitant-es. Autant vous dire que nous n'allons pas critiquer ce rapport ce soir. Nous en prenons simplement bonne note.

En ce jour, si particulier somme toute, permettez-moi de souligner l'engagement des membres du Conseil communal. La Tène, comme beaucoup de communes, fait face à des enjeux multiples : développement économique, gestion de l'espace public, de la sécurité publique, préservation de notre environnement et amélioration de la qualité de vie de nos concitoyen-nes et gestion efficiente de nos finances. À chaque étape de ces défis, l'exécutif communal a su répondre avec détermination et responsabilité.

Le PLRT reconnaît la volonté d'écoute et de dialogue qui a marqué cette législature. Dans un contexte souvent complexe, le Conseil communal a su trouver des solutions équilibrées, prenant en compte les aspirations des citoyen-nes tout en respectant les réalités financières et les besoins spécifiques de notre communauté.

Nous saluons également les efforts déployés dans la mise en œuvre de projets d'envergure, que ce soit dans le domaine de l'infrastructure, de l'éducation, de la culture ou de l'environnement. Ces projets, qui sont le fruit d'une vision à long terme, renforceront sans aucun doute la position du village de Marin-Epagnier-Thielle-Wavre comme élément fort dans la gestion de l'avenir de notre nouvelle commune de Laténa.

Je ne saurais passer sous silence l'esprit de collaboration qui a prévalu, tant au sein du Conseil communal qu'avec l'ensemble des membres du Conseil général. La Tène est une commune qui a toujours su valoriser l'unité et l'intérêt général, un état d'esprit que nous espérons et souhaitons voir perdurer dans la nouvelle commune de Laténa, car c'est dans ce climat de coopération que notre nouvelle commune pourra continuer à prospérer et à se développer de manière harmonieuse. À l'aube de cette nouvelle législature, nous sommes conscients que de nouveaux défis attendent les membres de l'exécutif, mais aussi du législatif de Laténa.

Au nom de PLRT, je tiens donc à remercier sincèrement les membres de l'exécutif communal pour leur engagement, leur travail acharné et leur dévouement envers notre commune. Nous, futur-es citoyen-nes de Laténa, sommes impatients de prendre ce nouveau chemin ensemble, pour construire une nouvelle commune encore plus forte, plus unie et plus efficiente face aux défis communaux, régionaux et cantonaux qui attendent Laténa.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer toute notre gratitude à l'ensemble de notre personnel communal, sans qui le contenu de ce rapport de législature aurait été bien vide. Sans forces vives, pas de réalisations. Merci à vous également pour votre engagement et votre dévouement envers cette commune de La Tène. Qu'il en soit de même pour le futur.

Pour finir et conclure, j'aimerais dire, au nom du PLRT dans son entier, un merci tout particulier à nos deux membres du PLR qui ont su, au travers de ces années passées, faire face par vents et marées à des réalités politiques parfois compliquées. Ils ont su tenir le cap et remplir leur mandat en donnant, par la même occasion, pleine satisfaction à notre assemblée. Merci à vous deux.

Pour remercier de manière plus concrète notre exécutif, le PLRT aimerait marquer le coup et offrir un petit présent à nos conseillers communaux et à notre conseillère communale, sans oublier notre président du Conseil général. Ce cadeau est bien petit par rapport au travail effectué durant cette ou ces dernières législatures, mais nous ne voulions pas finir sans une note de douceur, comme le PLRT sait aussi le faire. Je vous remercie. »

– Applaudissements –

Teresa Remexido (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous voulons remercier le Conseil communal pour ce bilan qui montre entre autres la tendance écologique de cette législature.

Nous pensons que l'arrivée des Vert-es, section née en 2020, a apporté une nouvelle dynamique au sein des institutions politiques de La Tène. Nous sommes heureux d'avoir, avec le soutien d'autres groupes, pu mener une politique environnementale et sociale innovante et efficace.

Finalement et parce que c'est notre dernière séance de cette législature et de notre commune de La Tène, je souhaite au nom de notre groupe, vous remercier pour l'ambiance respectueuse, constructive et agréable qui a caractérisé la majorité de nos échanges lors de nos assemblées et que j'ai particulièrement appréciée pendant mon année de présidence de ce Conseil général.

Merci aussi à tout le personnel communal, à Mme Patricia Blunier pour les longs procès-verbaux, à M. Yanick Boillod pour son rôle de coach et référent pour le bon déroulement des séances dans le respect des règlements et des personnes. Et je vous prie de m'excuser car j'oublie certainement des personnes tout aussi méritantes d'être nommées. Je vous remercie pour votre attention. »

– Applaudissements –

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste salue cet exercice d'analyse rétrospective et de bilan. Cela permet de mesurer le chemin parcouru et d'en tirer les conclusions pour la suite du parcours.

Après lecture, nous pouvons certes déplorer l'abandon des projets concernant les lieux de rencontre et autre idée de place du marché, mais ce sera le défi qui attend nos nouvelles autorités de faire en sorte que notre commune soit un endroit tellement agréable que personne n'aura envie de partir en vacances ailleurs ou alors seulement à contrecœur.

Pour tous les autres sujets, beaucoup ont été réalisés et, cerise sur le gâteau, l'exercice se termine avec une diminution de la dette par habitant.

Du point de vue de notre groupe, le bilan est positif et nous pouvons donc toutes et tous en tirer une certaine fierté. Merci Monsieur le président. »

– Applaudissements –

Le président passe au vote de l'acceptation du rapport, qui est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 155'000 francs pour la modification du réseau communal pour l'évacuation des eaux usées et eaux claires à la rue des Sugiez

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à des contrôles de routine par rapport à un projet de construction sur le réseau d'évacuation d'eau, il a été déterminé que les évacuations d'eau étaient mal conçues sur le réseau communal et que la situation devait être assainie, dans la mesure où les eaux usées des trois bâtiments identifiés s'écoulent dans les eaux claires et terminent leur parcours dans l'exutoire d'eau claire dans le lac.

Vous êtes appelés aujourd'hui à prendre une décision pour mettre cette situation aux normes environnementales concernant l'évacuation des eaux usées. Je reste à disposition pour répondre aux questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 29 octobre pour traiter de cet objet qui, au départ nous a fait sourire, jusqu'à ce que nous comprenions que lorsque nous nagions dans la baie de La Tène et que cela faisait de la mousse, nous savions désormais d'où cela provenait.

L'entier des eaux usées terminait directement dans le lac et cela nous a surpris. Autant vous dire que votre commission a donné un préavis positif immédiatement à cette demande d'investissement.

Nous avons également demandé s'il existait d'autres endroits dans la commune où il était possible que le même cas de figure se présente et il semblerait que cela ne soit pas le cas. Ce sont des éléments qui se découvrent au jour le jour quand des travaux de ce type sont entrepris. Il n'est donc pas impossible que l'on retrouve ce genre de situation dans le futur. Je vous remercie pour votre attention. »

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures a étudié le rapport lors de sa dernière séance. Le responsable du dicastère étant absent, son substitut n'a pas pu répondre à certaines questions. L'une en particulier était : pourquoi ne pas rejoindre le segment EUR-C200-C qui est sur le plan et qui ne représenterait que 3 ou 4 mètres de distance ?

La commission s'est aussi demandé s'il existait encore de telles situations dans la commune. La réponse a été : impossible de savoir et qu'il fallait se fier aux découvertes aléatoires pour en découvrir d'autres. A titre personnel, je me suis demandé s'il avait été envisagé, un peu à l'instar des eaux d'infiltration dans les grottes pour voir où elles ressortent, de colorer l'eau dans nos toilettes et nos baignoires afin de voir où l'eau colorée ressort. Bien sûr, il faut que le coût de cette opération vaille la peine par rapport aux risques encourus par la population nageant dans les eaux de La Tène.

Plus sérieusement et à défaut de réponse à la question principale, et en faisant confiance au Conseil communal pour sa proposition, la commission a préavisé favorablement le rapport et l'arrêté y relatif. »

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 28 octobre pour examiner ce rapport.

Elle s'est posée des questions par rapport aux précédents et à qui incombait la faute. Le Conseil communal nous a répondu qu'il s'agissait d'un ancien quartier qui, au surplus, fait l'objet d'une inscription au registre foncier stipulant qu'il s'agissait d'une servitude d'eaux claires. Par conséquent, aucun indice ne permettait de penser que quelqu'un avait fauté et nous avons été ravis d'apprendre que désormais ce serait corrigé.

Dès lors qu'il s'agit de la dernière séance, je rappelle une petite anecdote que me racontait mon beau-père, qui était pêcheur à la traîne et qui disait : « Finalement, c'est très bien, il y a beaucoup de poissons qui viennent et qui mordent dans la baie de Saint-Blaise lorsqu'il y a des renvois. » François Gehrig m'entend car il est aussi pêcheur à la traîne avec mon beau-père.

En finalité, certaines personnes sont contentes car il y a plus de poissons qui viennent dans la baie de Saint-Blaise quand on renvoie des eaux usées directement dans les eaux claires. Cela peut servir à quelqu'un, mais au sein de la commission de l'environnement et du développement durable, nous préférons que cela ne se renouvelle pas et nous encourageons les autorités à veiller que cela ne soit plus le cas. La commission a donné un préavis positif à l'unanimité des membres présents. Merci de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 4 novembre dernier, l'Entente de La Tène a débattu de ce dossier.

Il arrive que des demandes de crédit suscitent tout particulièrement de sérieuses interrogations, de l'étonnement, de l'incrédulité, voire parfois de l'énervement.

Il arrive également que de telles demandes ne peuvent en aucun cas être refusées ou renvoyées vu leur indispensabilité et leur niveau d'urgence.

La demande de crédit qui nous est soumise dans le cas présent entre clairement dans ce cadre, dans la mesure où il ne peut en aucun cas être renoncé à remédier sans délai à ces raccordements inappropriés.

De prime abord, il pourrait être tentant de vouloir déterminer précisément à quel moment et par qui une aussi grave confusion a été commise. Nous pouvons toutefois admettre que vu les nombreuses décennies qui se sont écoulées, une telle enquête soit jugée inopportune.

Vu ce qui précède, les membres de l'Entente de La Tène ont accepté ce rapport à l'unanimité. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, la section Vert-libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal.

La découverte récente suscite chez nous un vif émoi et nous nous demandons s'il pourrait y avoir d'autres cas isolés similaires à celui découvert à la rue des Sugiez.

Dans le même esprit, nous espérons qu'aucune autre irrégularité ne viendra affecter notre territoire communal. Nous demandons donc à nos autorités de suivre attentivement les constructions en cours et celles à venir, afin d'éviter tout nouveau désordre de cette nature.

Nous notons que deux alternatives sont actuellement à l'étude pour l'assainissement de l'évacuation, soit un raccordement au collecteur du quartier Paul-Vouga, soit la connexion au réseau communal.

Notre groupe soutient la proposition de raccordement au collecteur du quartier Paul-Vouga et restons confiants qu'une solution viable sera trouvée.

Ainsi, notre groupe ne s'oppose pas à cette demande de crédit et l'accepte à l'unanimité. Merci de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT remercie le Conseil communal pour ce rapport qui permet de comprendre l'enjeu de ces 155'000 francs d'investissement. Ces travaux sont rendus nécessaires afin de corriger le flux des EU/EC des habitations de la rue des Sugiez ouest pour les réceptionner dans les bons canaux d'évacuation du réseau d'égout communal. Dans la conclusion de ce rapport on peut lire que les causes sont un peu floues, soi-disant qu'il s'agit d'une méprise qui remonte à plus de 20 ans alors que l'urbanisation était rapide et intense.

Si l'on se réfère aux événements historiques, il faut en réalité non pas compter 20 ans mais 50 ans, année qui correspond à l'inauguration de la Châtellenie de Thielle, soit le 2 novembre 1974.

Ce à quoi il faut encore ajouter 11 ans d'études pour le projet de la station d'épuration puisqu'ils ont débuté en 1963.

Nos autorités communales de l'époque, voire les bureaux d'ingénieurs, étaient-ils inaptes pour planifier le réseau d'évacuation des EU/ EC ? CQFD.

C'est donc grâce à la transformation et à la rénovation de la maison des Sugiez 1 que les contrôles de conformité ont révélé l'anomalie. Les tests de coloration dans les conduites ont permis de comprendre le problème sur les différents collecteurs.

Pourquoi, durant la période d'étude où l'on a élaboré le projet de la STEP, un plan d'évacuation des EU/EC n'a-t-il pas été correctement réalisé sur la commune de Marin-Epagnier ? Cette question restera donc insoluble.

Ceci dit, concernant cet arrêté, le PSLT est favorable à l'unanimité pour corriger cet impact négatif sur l'environnement qui dure depuis 50 ans. Je profite de rappeler que l'objectif de la Châtellenie de Thielle est *Assurer la qualité de l'eau de nos lacs et de nos cours d'eau*. Merci de votre attention.

Vincent Mendy (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 11 novembre, notre groupe s'est penché sur ce rapport du Conseil communal et tient à remercier ses auteurs pour le travail accompli.

Nous n'allons donc pas nous attarder sur les causes car les conséquences sont assez parlantes. Le constat est clair et la décision unanime.

Le déversement dans le lac des eaux usées de trois bâtiments sis à la rue des Sugiez est source de pollution et doit obligatoirement être corrigé. Vu l'absence de collecteur public dans le voisinage des bâtiments concernés, la proposition du Conseil communal de raccorder ces derniers sur le réseau privé des copropriétaires du quartier Paul-Vouga semble intéressante et économiquement avantageuse.

Ainsi, puisse le Conseil communal nous confirmer que la reprise de la conduite des copropriétaires n'est pas une éventualité, comme le laisse apparaître le rapport, je cite : *Une reprise de la conduite par la commune est envisageable*, mais plutôt une condition sinequanone pour obtenir l'accord de l'ensemble des copropriétaires.

Vous l'aurez imaginé, c'est à l'unanimité des membres présents que notre groupe préavise favorablement cette demande de crédit et son arrêté. Je vous remercie. »

Bastien Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT s'est réuni le 7 novembre dernier pour son ultime séance de groupe pour La Tène.

Nous comprenons parfaitement l'urgence des travaux de correction de cette faille qui est critique et qui, comme les autres partis l'ont indiqué, est inquiétante. Pour cette raison, à l'unanimité des membres présents, nous proposons d'accorder cette demande de crédit d'engagement. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup. Votre vote démontre votre sensibilité et votre inquiétude sur la qualité de notre environnement et cet investissement pour l'assainissement de l'écoulement des eaux usées répond réellement à un besoin. »

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école à Wavre

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le présent rapport se base sur le rapport d'information qui a été présenté à votre autorité le 13 juin. Les discussions et les interventions ont invité et incité le Conseil communal à élaborer l'avant-projet de manière à ce que vous puissiez ce soir vous prononcer sur une demande de crédit.

Le rapport qui vous est présenté ce soir, intitulé « Demande de crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école à Wavre » est la réponse concrète à votre demande et l'expression de votre volonté politique.

Il est important de souligner que ce projet est le fruit d'une collaboration étroite. L'impulsion a été donnée par l'association P'tit Four et son intense activité associative, qui profite non seulement à la population de Wavre, mais aussi à toute notre commune, voire au-delà.

En second lieu, il y a le corps des enseignants de Wavre. Cette école accueille et enseigne à une centaine d'enfants en bas âge, voire très bas âge. Les récréations ont une signification sociale et pédagogique importante dans le quotidien scolaire et c'est pourquoi l'aménagement adéquat et moderne de la cour fait partie des tâches principales d'une commune.

La société d'émulation de Thielle-Wavre a également collaboré avec ses préoccupations et ses besoins.

Le projet a été accompagné par deux institutions professionnelles, un bureau d'architecture et l'association Lares, spécialisée dans l'aménagement des cours de récréation en tenant compte de l'intégration et de l'égalité des sexes.

Nous avons réussi à réunir toutes ces demandes dans un avant-projet et le soumettons ce soir à votre approbation pour une réalisation sous la bannière Laténa.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Ling Imer (PLRT), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espace publics s'est réunie le jeudi 7 novembre 2024 et a discuté de la finalisation de ce projet.

C'est un projet suivi par le Conseil communal depuis 2 ans. Il a été présenté aux enseignants de l'école de Wavre, ce qui ensuite a permis d'adapter le projet et de se baser sur les estimations des divers corps de métier et personnes impliquées pour vous le présenter ensuite.

Les diverses augmentations du budget sont expliquées par le renforcement de la barrière afin de séparer la cour d'école avec le domaine voisin et de protéger les enfants du trafic, mais également de l'ajout de la TVA.

La commission accepte à l'unanimité ce rapport et vous recommande d'en faire de même. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures a adopté ce projet à l'unanimité. »

Leonore Lovis (Les Vert-es), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 29 octobre, la commission financière a discuté du crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école de Wavre.

La commission financière tient en premier lieu à remercier le Conseil communal qui a pris en compte le souhait exprimé par le Conseil général lors de la séance du 13 juin 2024 de faire avancer le dossier afin que le projet puisse passer au vote avant la fin de l'année.

Suite au rapport d'information présenté en juin, différents éléments ont été ajoutés afin de prendre en compte les dernières modifications demandées par les parties prenantes, comme expliqué par le Conseil communal.

La commission financière est favorable à ce projet et l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents. Cependant, il a été relevé que l'augmentation des coûts de 115'000 francs par rapport à l'estimation présentée en juin est significative, montant qui représente d'ailleurs une augmentation de 20%. En dernier lieu, il est aussi important de noter que ce nouveau montant a bien été intégré dans le budget 2025 de Laténa, ce qui garantit ainsi la réalisation du projet. Merci pour votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Olivier Sansonnens (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a demandé ce printemps au Conseil communal de donner suite à une motion populaire lors de la séance du Conseil général.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir écouté et donné suite à notre demande, d'avoir poursuivi l'étude du projet et de nous présenter cette demande de crédit en toute fin de législature.

C'est tout naturellement que jeudi dernier, les membres du PLRT présents ont accepté cette demande de crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création et la réalisation d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école de Wavre.

Nous aimerions rappeler l'importance que nous portons à la vie associative de notre commune et de nos villages. Nous nous réjouissons de ce futur lieu de rencontre pour notre population, pour nos élèves et la vie associative.

Le groupe PLRT tient également à remercier toutes les personnes qui ont consacré du temps de près ou de loin à l'élaboration de ce projet. Nous encourageons le Conseil communal de Laténa à mettre en œuvre ce projet rapidement. Merci de votre attention. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre dernière réunion de parti, nous avons examiné le projet de demande de crédit d'engagement de 675'000 francs pour la création d'une place villageoise et le réaménagement de la cour d'école à Wavre.

À la naissance de la commune de Laténa, il avait été convenu de manière générale, qu'aucun nouveau projet ne serait introduit ou discuté pendant la période de transition. Il nous apparaît aujourd'hui que la décision d'avancer sur ce projet va à l'encontre des attentes que nous avons vis-à-vis de la commune fusionnée.

Pourquoi a-t-il fallu précipiter la présentation de ce projet lors de la dernière séance de législature ?

Nous devons aussi nous interroger sur l'impact de ce projet sur le budget de la nouvelle commune en respectant toujours la pétition faite par nos citoyens.

Nous ne sommes pas opposés à ce projet. Toutefois, nous estimons que ce n'est pas le moment opportun pour le soumettre, compte tenu de la fin imminente de la législature et de la dissolution de la commune de La Tène.

Il est temps de dire au revoir à La Tène et de saluer l'arrivée de Laténa, une nouvelle commune. Ce que nous attendons de Laténa, c'est de fournir de meilleurs services à la population. Bonne chance et vive Laténa. »

Denis Perrinjaquet (PLST), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport donnant suite à la séance du Conseil général du 13 juin 2024, le groupe socialiste, réuni jeudi dernier, félicite le Conseil communal pour la promptitude de l'établissement de ce crédit d'engagement.

Malgré l'ajustement des coûts, c'est à l'unanimité que nous soutiendrons cet arrêté. Merci de votre attention. »

Leonore Lovis (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 11 novembre, le groupe des Vert-es a discuté de l'objet qui nous est soumis au vote ce soir.

Nous tenons à relever en particulier les trois points :

- Nous saluons en premier lieu la démarche participative : l'implication des représentants du P'tit Four, de la société d'émulation et du corps enseignant, mais aussi l'implication des enfants qui ont pu partager leurs souhaits ;
- Deuxième point très positif, une cour d'école inclusive : en effet, il est actuellement largement reconnu que les préaux scolaires traditionnels favorisent des activités très genrées et ne sont pas du tout inclusifs. Nous sommes donc content-es qu'une association spécialisée sur cette thématique ait été sollicitée afin de prendre en compte ces aspects-là et rendre les futurs espaces plus inclusifs ;
- En revanche, un très gros regret dans ce projet : les espaces restent très fortement minéralisés et les espaces végétalisés sont très marginaux, un aspect déjà relevé par notre groupe en juin 2024. Si sur le papier, l'espèce *Forêt enchantée* paraît grand, une visite sur place met en lumière qu'une grande partie de la zone délimitée par les traitillés verts correspond à la zone goudronnée actuelle qui sera maintenue. A nos yeux, le projet manque une grosse opportunité de diminuer les zones minéralisées alors que les importants travaux qui seront engagés offrent justement l'occasion de remplacer une partie du revêtement actuel par des surfaces plus diversifiées, d'y amener plus de verdure, ce qui aurait aussi l'avantage d'amener des zones d'ombre et de la fraîcheur. Comme vous l'entendez, notre enthousiasme est donc malheureusement terni par ce qui nous paraît être une opportunité manquée.

Malgré ce dernier point que nous regrettons, notre groupe soutiendra le projet proposé, car il résulte d'une motion populaire et qu'il nous paraît important qu'il soit validé cette année afin de garantir sa réalisation. Merci pour votre attention. »

Catherine Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis un peu émue, sachant qu'il s'agit de ma première et dernière intervention.

– Applaudissements –

Il n'est pas courant en politique d'entrer dans la *Forêt enchantée* avec nos enfants et ce sera peut-être bientôt pour de vrai. Le projet d'aménagement de la cour d'école de Wavre et de la place du village sera un peu l'héritage que laissera la commune de La Tène avant sa dissolution dans une plus grande entité.

L'ensemble du projet est rassembleur car il concerne toute la population grâce à la réorganisation de la place près du P'tit Four. Sécurité accrue, embellissement et convivialité en seront les principales vertus. De plus, une cour d'école pensée avec les enseignants et les élèves permettrait à ces derniers de se défouler dans plusieurs espaces en adéquation avec les objectifs pédagogiques du plan d'étude romand en matière de mouvement et de découverte de l'environnement. Du rêve. De la convivialité, nous en avons plus que besoin de nos jours. Certes, cela a un coût, mais pensons-y un instant. Quelle chance nous avons d'avoir le luxe de nous préoccuper du bien-être de notre population. Tant de régions du monde meurtries par les intempéries dévastatrices et les guerres fratricides ont malheureusement bien d'autres soucis que nous. Nous ne pouvons pas rater cette occasion. C'est pour cela que l'Entente de La Tène, lors de sa séance de préparation du 4 novembre, a accepté cette demande de crédit à l'unanimité.

Félicitations aux initiatrices et initiateurs de ce beau projet. Merci. »

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie au nom des élèves, des personnes qui fréquentent le P'tit Four, de la société d'émulation de Wavre et de toute la population de la commune de La Tène et probablement de Laténa. Merci beaucoup. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 115'000 francs pour l'assainissement des sanitaires du collège de Wavre

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'interpellation du 13 juin du groupe PLRT avait comme titre *Adaptation des toilettes du rez-de-chaussée du collège de Wavre aux élèves les plus petits*.

Le Conseil communal a promis d'analyser la problématique de manière plus approfondie et de venir devant votre autorité avec une réponse.

La réponse est ce soir sous vos yeux sous forme d'une demande de crédit et il vous appartient aujourd'hui d'évaluer l'affaire.

Voici ce qu'il faut en dire d'un point de vue technique et architectural.

1. Le projet se base sur une étude d'un bureau d'architectes.
2. Aux yeux du Conseil communal, une solution partielle n'est pas satisfaisante et ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé. Si des investissements doivent être réalisés sur ces anciennes installations, ils doivent être faits de manière à ce que des équipements sanitaires modernes et adaptées soient mis à disposition des jeunes élèves sur les deux étages.
3. Le passage à des aménagements non séparés par sexe n'est pas réalisable pour des raisons techniques liées au bâtiment. Il n'y a pas de place pour des toilettes séparées dans les espaces actuels des garçons.
4. Le projet est une bonne solution globale et complète qui met à disposition des élèves en bas âge une infrastructure moderne et adéquate avec des appareils de hauteur adaptée, des couleurs agréables et un bon éclairage.

Je vous remercie de votre attention et reste volontiers à disposition pour répondre à vos éventuelles questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 5 novembre dernier, la commission des infrastructures a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 115'000 francs pour l'assainissement des sanitaires du collège de Wavre.

M. Eugster, représentant du Conseil communal, nous a exposé le projet. Le débat a été ouvert et plusieurs questions des membres de la commission ont trouvé réponse de la part du Conseil communal, bien que certains commissaires estiment que la demande de crédit est élevée.

Les toilettes du rez-de-chaussée et du premier étage n'ont pas été rénovées depuis la réhabilitation du collège. Leur disposition actuelle ne répond pas aux besoins des élèves, en particulier des jeunes enfants.

Par ailleurs, la présence d'amiante dans la colle des carrelages a été détectée, bien qu'il n'y ait pas de risque immédiat tant que les carreaux ne sont pas cassés.

La commission attire l'attention des autorités sur la nécessité de suivre de près les travaux pour éviter toute libération d'amiante, une substance hautement nocive et dangereuse pour la santé des élèves et du personnel enseignant présent sur le site.

A l'unanimité, les membres présents de la commission acceptent la demande de crédit. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a discuté et étudié la proposition du rapport présenté par M. Martin Eugster.

Compte tenu de la situation actuelle et de la configuration des toilettes, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, ainsi que des difficultés d'utilisation rencontrées par les jeunes enfants, les membres de la commission financière ne s'opposent pas à la mise en conformité et à la rénovation des sanitaires du collège de Wavre.

Une problématique liée à la présence d'amiante dans la colle des carrelages a également été détectée. Cela peut poser des problèmes en cas de casse des carrelages. Ainsi, selon l'explication du Conseil communal, le risque n'est pas immédiat tant que les matériaux restent en bon état et ne sont pas perturbés.

La commission demande aux autorités communales, dans l'éventualité d'autres cas de présence d'amiante dans les bâtiments communaux, de prendre toutes les précautions nécessaires et d'informer les nouvelles autorités de la commune fusionnée de Laténa.

Après discussion, les commissaires acceptent à l'unanimité la demande de crédit proposée par le Conseil communal. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le groupe vert libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil.

Il est nécessaire de procéder à la réhabilitation des toilettes situées au rez-de-chaussée ainsi qu'à celles du premier étage. L'état actuel ne répond plus aux exigences, notamment pour les jeunes enfants.

Nous avons été particulièrement étonnés de découvrir la présence d'amiante dans la colle des carrelages. À ce titre, nous demandons que le Conseil communal prenne toutes les mesures possibles pour garantir que la santé des élèves et des personnes en contact avec ces matériaux soit une priorité absolue. Nous préconisons d'éviter toute manipulation pendant les travaux, afin d'éviter la libération d'amiante, une substance hautement nocive.

Notre groupe ne s'oppose pas à la demande de crédit et l'accepte à l'unanimité. Merci. »

Olivier Sansonnens (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance préparatoire, le groupe PLRT a étudié le rapport du Conseil communal. Si le principe de rénover les toilettes n'a pas été discuté sur le fond, on ne peut pas en dire autant du budget annoncé dans ce document. Plusieurs de nos membres ont été étonnés des montants indiqués pour cet assainissement. La somme de 115'000 francs pour quatre toilettes semble élevée beaucoup pour certains de nos membres.

Le fait d'avoir découvert de l'amiante dans ces locaux influence clairement la discussion et c'est pourquoi les membres du PLRT acceptent ce crédit d'engagement pour l'assainissement des sanitaires de l'école de Wavre. Merci de votre attention. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'instar du point 4 de l'ordre du jour, il s'agit ici aussi de pallier au plus pressant et d'adapter et d'améliorer un système d'écoulement et d'évacuation obsolète et peu pratique dans un bâtiment scolaire.

A lire le rapport relatif à cette demande de crédit, on peut se demander pourquoi on a attendu aussi longtemps pour mettre aux normes actuelles et à bonne hauteur ces installations sanitaires.

Dans sa séance de préparations du 4 novembre écoulé, l'Entente de La Tène a donc accepté, à l'unanimité des membres présents, cette demande de crédit pour l'assainissement des sanitaires du collège de Wavre. »

Teresa Remexido (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa réunion de ce lundi 11 novembre, notre groupe a pris connaissance de ce rapport.

C'est à l'unanimité des membres présents que nous voterons favorablement l'arrêté en question car cet assainissement est nécessaire et impératif en vue des éléments mis en évidence au point 2 du rapport.

Toutefois, des questions demeurent face à la présence d'amiante :

- un diagnostic complet du bâtiment a-t-il été effectué ?
- d'autres travaux suivront-ils éventuellement en fonction de ce diagnostic ?

Nous remercions les membres du Conseil communal et le personnel de la commune qui a travaillé sur ce dossier. Merci pour votre attention. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT, dans sa dernière réunion, a accepté à l'unanimité ce projet. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour ce bon résultat. Je suis content que mon successeur, qui est dans la salle, soit toujours souriant. Voici un deuxième projet à exécuter pour Laténa. Merci beaucoup et bonne suite. »

7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la motion amendée intitulée « Pour une réflexion concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sports à La Tène »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport fait suite à la motion déposée en décembre 2021, amendée par votre Autorité.

Cette motion obtient, à titre de réponse du Conseil communal, une réponse en deux étapes : la première étape représente le travail d'une étudiante ou d'un étudiant d'une haute école ou d'une université, qui devait réaliser une étude stratégique. La seconde étape, encore à venir, sera une étude technique et financière.

C'est donc la première étape qui vous est présentée ce soir. Un étudiant en géographie et en sport a pris ce sujet pour ses deux travaux de master. Il a appréhendé le sujet sous deux aspects : géographie et sport. Dans le cadre de l'aspect géographique, il a questionné la population de Laténa dans son entier par le biais d'un questionnaire à choix multiple et a étudié les réponses.

Pour le deuxième rapport, il s'est adressé de manière plus directe aux sociétés sportives en interviewant de manière dirigée des représentantes et représentants de clubs sportifs.

Je vais ici dresser les conclusions du premier rapport dans les grandes lignes (dossier géographique). De manière générale, la population est extrêmement favorable à la mise en place d'un pôle sportif avec un point d'attention à observer, c'est-à-dire que les personnes répondantes sont des personnes globalement très sportives et qui ont forcément une appréhension positive de cette étude.

Les sports habituellement les plus pratiqués sont les sports individuels. Cela est également corroboré dans la littérature. Nous constatons que nous nous acheminons vers une société relativement individualiste.

Les jeunes sont les moins satisfaits des infrastructures actuelles et recherchent des activités innovantes. Ils sont sensibles à l'accessibilité en transports publics et ce sont les plus favorables à ce projet de pôle sportif.

Dans la catégorie des adultes, nous trouvons des disparités plus grandes entre hommes et femmes. Les hommes sont plus critiques par rapport aux infrastructures actuellement disponibles et ces derniers

privilégient les activités sportives pures, tandis que les femmes recherchent, à travers le sport, une activité de groupe créant également le lien social.

Les seniors représentent la catégorie la plus satisfaite des infrastructures actuelles et sont par conséquent les moins favorables au développement d'un tel projet. Ils sont très sensibles aux opportunités sociales qu'offre le sport ainsi qu'à l'accessibilité des lieux et aux aménagements favorables à leur accès.

En bref, nous retrouvons l'importance de l'accès à un pôle sportif par les transports publics, une forte demande pour des infrastructures modernes et variées, telles que l'escalade, un parc verdoyant muni de promenades et d'activités variées et un besoin de lieux sociaux et d'échanges.

Je passe maintenant au dossier « sport », dans lequel l'étudiant a interviewé plusieurs clubs sportifs de Laténa. De manière générale, nous constatons un manque de salles de sport et particulièrement de salles aux normes pour les compétitions nationales.

Nous avons besoin d'une zone dédiée au football car nous vivons une surcharge des terrains de football. Ils ne sont pas tous compatibles avec les normes. Comme déjà indiqué, nous manquons de salles de sport, notamment aux normes pour le basket. Nous disposons de suffisamment de terrains extérieurs sur le territoire communal pour la pratique du sport, mais il existe un intérêt réel pour une salle intérieure pour des pratiques annuelles, comme le beach volley ou d'autres sports qui peuvent être pratiqués à l'intérieur en hiver.

De manière globale, les associations sportives sont également favorables à un pôle sportif.

Pour la synthèse de cette étude, l'étudiant a esquissé ce qui serait possible et ce qui permettrait de concilier les besoins de la population, mais aussi ceux des clubs sportifs. Cela pourrait par exemple se présenter avec une piste finlandaise, un terrain de street basket (en effet, le Marin Basket Club a mis en avant le fait que cela pourrait être un aménagement positif pour le club), un terrain de football, si possible synthétique mais pas nécessairement homologué, un mur d'escalade (sport en pleine effervescence en ce moment) ainsi qu'un espace avec des bancs et autres éléments qui favorisent le lien social.

Cette étude conclut que l'aménagement d'un pôle sportif serait une grande opportunité pour dynamiser Laténa.

Lorsque l'on parle de sport inclusif, ce n'est pas uniquement d'avoir un type de sport inclusif, mais plutôt d'avoir un lieu qui concentre au même endroit plusieurs types de sports et c'est là que sont favorisés l'inclusivité et le lien social.

De manière générale, les répondantes et répondants marquent un fort lien entre infrastructures sportives et lien social.

En conclusion, la seconde partie de la motion est donc confiée à la commune de Laténa. Cependant et comme vous le savez certainement, le canton de Neuchâtel manque de salles de sport, ceci dans quasiment toutes les communes. Une réflexion globale et régionale doit être mise en place et ceci se fera au niveau des conférences régionales ou communales des exécutifs communaux dans le domaine des sports. C'est une problématique actuellement discutée dans les conférences communales et régionales et qui, je l'espère, donnera bientôt lieu à quelque chose de concret. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris note du rapport concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sports à La Tène.

Ceux qui ont eu la chance de lire les mémoires de Monsieur Di Luca ont pu apprécier la qualité de son travail. Cela représente un bon départ dans le cadre du travail qui reste à accomplir. Son analyse demande toutefois à être développée. Notre groupe a relevé les points suivants :

- Il ne faudra pas se cantonner à La Tène mais concevoir un développement de la zone qui va de Monruz à La Tène (voire Montmirail et Thielle). Il faut que la zone actuelle de La Tène devienne un complément à ce qui existe sur les territoires de Saint-Blaise et Hauterive.
- Ce qui est actuellement en place et qui est sous-utilisé ne doit pas être répliqué. Il faut que l'offre se diversifie. Amener des nouvelles activités, telles qu'un mur de grimpe, un terrain de beach-basket

ou de football, des parcours culturo-sportifs ne sont que quelques suggestions parmi d'autres qui demandent à être analysées.

- Pour intéresser les transports publics à desservir régulièrement la zone, il faudra plus que quelques places de beach volley ou de pique-nique.
- Nous avons tous lu dans Arcinfo que la ville (et l'agglomération) a un urgent besoin de salles de sport. A Neuchâtel, une salle triple serait envisagée sur l'emplacement actuel de la patinoire. La Tène est également demandeuse d'une salle de gymnastique, CSUM2 ne présentant pas de salle de sport digne de ce nom. Nous avons en son temps suggéré qu'une triple salle de sport puisse être implantée dans le triangle en face du CIS. Ce bâtiment pourrait, en outre, également abriter une partie culturelle (salle de concert, petit théâtre, galerie d'art, lieu de rencontre). Cela permettrait une synergie régionale.

Ce ne sont que quelques idées que le PLR se fera un honneur de proposer et de défendre lors du développement de ce projet, soit dans les commissions soit au Conseil général ou encore au Conseil communal de Laténa. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce fut un vrai exercice physique que de lire ce travail d'étude au titre de « Vers un nouveau pôle sportif et de loisirs inclusif ? »

Pas nécessaire de faire un mur de grimpe, même imaginaire, ou de minigolf moins fatigant et qui n'est plus très à la mode, mais plutôt avoir envie de se relaxer par une partie de pétanque, tennis, paddel ou même du vrai volleyball dans l'eau de notre magnifique baie de La Tène.

Ce travail de mémoire, initié par la motion du PVL, amendée en 2021, je cite : « Pour une réflexion concernant le développement d'un pôle de loisirs et de sports à La Tène » est très riche en détails et approfondi. Il satisfait les membres du PSLT qui félicitent M. Di Luca pour son assiduité. Une lecture complète de ce document donne un magnifique exemple du travail à faire pour développer une région, notre nouvelle commune de Laténa. Merci pour votre attention. »

Leonore Lovis (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, C'est une chance pour notre commune d'avoir maintenant à disposition les résultats issus du travail de ce projet de master et notre groupe s'en réjouit.

Permettez-moi de réagir à 5 lignes qui ont particulièrement retenu mon attention et celle du groupe Les Vert-es.

Dans les conclusions relevant les résultats principaux du premier volet de l'étude, Noah di Luca relève le point suivant :

Par ailleurs, le site du CIS, où est prévu le projet, doit être rendu plus accessible par les transports publics s'il veut augmenter et optimiser son pouvoir d'affluence, notamment envers les jeunes. En effet, l'accessibilité des installations par les transports publics semble avoir un impact significatif sur ces derniers, nécessitant une réelle prise de conscience de ce paramètre. Ce constat s'applique également aux seniors, couche la moins satisfaite de l'accessibilité des installations par ce moyen.

Ceci vous rappelle sans doute une motion discutée lors de notre séance de Conseil général du 13 juin. Une motion visant à favoriser la desserte par les transports publics de la zone touristique et sportive de La Tène et qui avait alors été jugée inutile par certains. Vous constaterez pourtant que l'étude actuelle souligne l'importance de l'accessibilité de ces installations par les transports publics. Merci pour votre attention. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie vraiment le travail effectué par le Conseil communal et en particulier la conseillère communale Valérie Dubosson.

Hier, j'ai eu la chance d'être présent lors de la prestation de M. Di Luca, qui a présenté son projet. C'est là qu'on se rend compte que notre idée de base était très positive et reflète un réel besoin.

Avec les études, nous constatons que cela ne reste pas que dans le cercle de la commune, mais que cela prend une ampleur à l'échelle du bas du canton de Neuchâtel. Je suis issu du milieu du sport et nous constatons régulièrement le manque de salles de sport, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, pour occuper les jeunes. Chaque personne qui donne des cours utilise un stade de football pour courir autour, ce qui permet de juger les athlètes. Heureusement, les Parcours Vita ne manquent pas dans

notre région et nous permettent d'augmenter notre capacité pulmonaire. Inciter les jeunes à se retrouver dans un endroit où ils peuvent jouer et s'exprimer est plus favorable est une meilleure solution que de les voir se retrouver dans la cour d'école, à boire des bières et casser les bouteilles qui seront ensuite retrouvées par les jeunes enfants qui viennent à l'école le lendemain, générant au surplus du travail supplémentaire pour les concierges.

Je remercie le Conseil communal et nous suivrons le travail des autorités communales de Laténa. Personnellement, j'y serai attentif et j'espère que nous aboutirons à quelque chose. Nous savons que les choses prennent du temps. Depuis les années que je fais partie du cadre politique, j'ai pu constater qu'en Suisse, la politique est comme un petit escargot. Tout avance tout doucement, mais on ne recule pas. Nous finirons par arriver au bout et j'attends le résultat suite à cette étude. Au surplus, je tire mon chapeau à M. Di Luca pour son excellent travail. Merci. »

Le président procède au vote de la prise d'acte du rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup et je ne manquerai pas de transmettre vos félicitations à M. Di Luca. »

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, depuis notre dernière assemblée, les travaux ont été intenses au sein de la future commune de Laténa et les locaux ont pu être attribués, c'est-à-dire qu'il y a eu un atelier participatif en présence d'une partie du personnel. Suite à cet atelier, il ressort que la chancellerie sera placée à Saint-Blaise, ainsi que les ressources humaines et les finances. Les services de l'urbanisme, culture, sport, loisirs, santé et sécurité, territoire, bâtiment et infrastructures seront à Marin. Les services de voirie resteront quant à eux comme ils le sont actuellement dans les communes. »

Nous arrivons maintenant à la répartition fine des locaux et des bureaux. Cette semaine, une communication a été faite au personnel quant aux conditions d'engagement de la future commune.

Voici maintenant une nouvelle réjouissante. Vous êtes invités le jeudi 23 janvier 2025 au Laténa'péro. Le Conseil communal de Laténa a souhaité, dès janvier, fêter la nouvelle commune et vous invite, ainsi que toute la population de Laténa, à un apéro convivial le 23 janvier 2025 à 19h00 à l'Auditoire de Vigner. Merci de votre attention. »

11. Communications du

a. Conseil communal

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez reçu ce soir un verre vide. Je peux vous garantir que nous pourrons le remplir le 28 novembre lors de notre soirée de clôture. Nous nous réjouissons beaucoup. Les préparations sont presque achevées. Nous sommes prêts à vous accueillir. Si vous avez des questions concernant ces festivités, venez vers moi. »

Une question est survenue, à savoir « que veut dire élégant ou festif ». Élégant, c'est ça (en montrant une cravate). On peut discuter la couleur de la cravate. Prenez l'exemple de notre vice-président Yanick Butin pour définir ce qu'est « élégant ». C'est ça. Quelque chose comme ça. Ce n'est pas pour vous déguiser, mais pour honorer votre commune La Tène. Nous nous réjouissons de vous accueillir une dernière fois dans un contexte spécial. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

12. Divers

Gérard Gremaud (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'occasion de cette intervention dans cette assemblée, je souhaite sincèrement remercier, au nom de notre groupe, notre président, M. Raphaël Kummer pour l'excellente gestion des séances, le Conseil communal et l'administration pour leur travail et vous, toutes et tous pour l'esprit constructif dont vous avez su faire preuve au cours de ces années.

Ce bon état d'esprit fait du bien lorsque l'on voit que sous d'autres cieux, la discussion est parfois remplacée par l'invective et que la réflexion fait place au dogmatisme obtus.

Unus pro omnibus, omnes pro uno. Cela ne veut pas dire j'attends le bus, mais c'est la devise de notre pays, traduite en bon français par *Un pour tous, tous pour un*. Cet engagement de chacun pour le bien commun est probablement notre valeur cardinale et je gage que l'on continuera encore longtemps à l'appliquer dans notre commune. Merci Monsieur le président. »

– Applaudissements –

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, selon un proverbe dont l'origine est incertaine, car sa paternité est revendiquée par différentes civilisations et différentes personnalités, *Celui qui ne sait pas d'où il vient ne sait pas où il va*, ce qui veut dire qu'il peut être utile de connaître le passé pour mieux appréhender l'avenir. C'est pourquoi je vais faire un bref retour en arrière.

La commune de La Tène est née de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, votée en 2008 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Après quelques années d'existence, trois projets simultanés de fusion (Le Grand Neuchâtel, La Paroisse politique et l'Entre-deux-Lacs) menacèrent rapidement son existence. Un rapport du RUN (actuellement objectif.ne) comparant les trois projets, stipulait alors que celui de La Paroisse politique réunissant les communes de La Tène, Saint-Blaise, Enges et Hauterive était le plus naturel, bien qu'ayant moins d'envergure que les deux autres.

Nos autorités décidèrent de se focaliser uniquement sur le projet de fusion de l'Entre-deux-Lacs. La législature 2012-2016 fut dès lors marquée par les échecs successifs des trois tentatives de ce projet de fusion, tout d'abord à 8 entre Le Landeron, Cressier, Cornaux, Lignièrès, La Tène, Saint-Blaise, Enges et Hauterive, les autorités d'Hauterive ayant choisi de se retirer, puis à 7 (sans Hauterive) avec le refus de la population du Landeron et finalement à 6 communes (sans Le Landeron) avec le refus de la population de Saint-Blaise.

En 2018, la commune d'Enges a proposé aux autorités des trois autres communes de la Paroisse politique de relancer le projet de fusion à quatre.

Malgré un accueil plus que mitigé de la part de notre exécutif, le Conseil général de La Tène a décidé de nommer une commission de fusion afin d'étudier cette proposition.

Elu président de cette nouvelle commission, j'ai pris l'initiative de convoquer à La Tène les présidents des trois autres commissions de fusion afin de leur proposer de coordonner nos activités et nos calendriers. C'est ainsi qu'ensemble, avec l'appui de nos commissions respectives, nous avons pu mettre sur pied le sondage de la population des quatre communes. Les présidents ont alors poursuivi leur coopération tout au long du processus de fusion et ont également participé au comité de pilotage.

Le sondage s'étant révélé favorable à la fusion, la suite vous la connaissez. La commune de La Tène disparaîtra au 31 décembre 2024, après seulement 16 années d'existence.

En tant que président de la commission de fusion, j'assume donc une petite partie de responsabilité dans cette disparition.

La Tène, ce fut une aventure passionnante et je voudrais encore une fois remercier tous les membres de la commission de fusion pour leur travail.

Souhaitons que l'aventure Laténa soit tout aussi passionnante. Merci pour votre attention. »

– Applaudissements –

Daniel Jolidon (PLRT) : « Monsieur le président, cher Raphaël, la définition de sinécure est *Travail où l'on est bien payé sans avoir à fournir beaucoup d'efforts*. Etre le premier citoyen de la commune n'est pas une sinécure.

En juin 2023, tu acceptais de jouer ce rôle, à côté de ton travail très prenant, ta famille à qui tu es tout dévoué et tes études postgrades. Cerise sur le gâteau tu as eu droit à un rab de six mois.

Etre président, ce n'est pas seulement venir dans cette salle 5 minutes avant le début de la séance, tapoter sur le micro et s'assurer que tout est en ordre. Il faut, dès que l'ordre du jour est connu, en prendre acte et théoriquement le valider, prendre connaissance des rapports et des arrêtés, déterminer, si besoin est avec l'administrateur, la marche à suivre, préparer son canevas en puisant chaque fois dans le règlement de commune pour voir si tout est légal, imaginer les pires scénarios en cas d'amendements. Pendant la séance, il faut amadouer les micros, ne pas craindre les envolées lyriques des collègues, savoir manier le bâton (tu n'as heureusement pas dû le sortir) et la carotte (que tu as eu du mal à ne pas distribuer).

Ta rigueur, ta précision, ton humour discret, l'absence de dérapage, tout cela a contribué à faire de cette période une réussite dont tu peux être fier.

Le PLR est fier de te compter parmi ses membres et tiens à te remercier pour l'excellence de ta prestation. Nous nous réjouissons déjà de te retrouver au sein des autorités laténiennes (qui est l'adjectif attribué à Laténa).

Bravo à toi et merci pour ton engagement envers la collectivité. »

– Applaudissements –

Belul Bajrami (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'aube de cette nouvelle étape, au moment de dire au revoir à notre chère commune de La Tène, nous ressentons un mélange d'émotions : un profond attachement pour notre histoire communale, teinté d'une douce nostalgie.

La Tène, ce nom qui nous unit, évoque pour chacun d'entre nous des souvenirs, des paysages, des relations et des engagements.

Nous, membres des Verts'libéraux, tenons à exprimer notre gratitude envers vous tous et envers les autorités, l'administration communale, les associations sportives et culturelles de notre commune qui ont contribué avec dévouement à faire rayonner cette belle région.

Grâce à vous, La Tène a été bien plus qu'un lieu sur la carte ; elle a été notre point d'ancrage, un cadre de vie où l'environnement, la diversité et l'innovation ont pu s'épanouir main dans la main.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir à la nouvelle commune de Laténa, nous sommes confiants que notre héritage commun continuera de prospérer.

Ensemble, continuons à bâtir une communauté durable, respectueuse de notre patrimoine naturel et ouverte sur l'avenir.

Avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour ce nouveau chemin de la nouvelle entité de Laténa. Merci pour votre attention. »

Teresa Remexido (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous propose de réserver le samedi 15 mars, l'après-midi. En effet, pour la troisième fois dans notre commune, le Festival du Film Vert sera organisé ici dans cette salle. Je me ferai un plaisir de vous voir et de vous convier à venir boire un verre avec nous. Merci. »

– Applaudissements –

Bruno Gomes (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, for the first time, I will speak in English. I hope you understand me.

It has been a real pleasure for me to be part of this commune for nearly 20 years. I have also had a real pleasure understanding Swiss democracy – it tooks me nearly 20 years to understand it.

I would like to thank the authorities wich really taught me or I learned lot from them. I learned lot on projects. I had a chance to be in a party where I had to participate and in return, I have a commune which is really fantastic in all of Neuchâtel.

So once again, I thank everyone. Maybe this is the end of my political career, but I will never forget the time I have spent in this commune. Thank you very much. »

– Applaudissements –

Le président : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous voici donc à la fin de la dernière séance du Conseil général de la commune de La Tène, au moment de tourner cette page pour écrire une nouvelle histoire, celle de Laténa.

Une année et demie s'est écoulée depuis que j'ai l'honneur de présider ce Conseil. Une année et demie qui, je dois dire, est passée bien vite. Comme cela m'est arrivé souvent, je n'avais pas vraiment planifié de prendre ce rôle, mais l'expérience a été aussi enrichissante qu'inattendue. Cela a demandé du temps et de l'énergie, mais grâce au soutien précieux de l'administration communale, de M. Boillod, de Mme Blunier, et de l'exemple que m'avait laissé ma prédécesseure, je me suis senti bien entouré face aux différents défis.

Je tiens sincèrement à remercier l'administration et toute l'équipe de la commune qui m'ont permis d'oeuvrer sereinement, même lorsque les micros étaient récalcitrants, ainsi que mes collègues du bureau du Conseil général pour leur support et leur travail. Merci également à vous, chers collègues, pour la confiance que vous m'avez témoignée. Vous m'avez épargné de nombreuses motions d'ordre, et je vous en suis très reconnaissant.

Si nous nous tournons maintenant vers l'avenir, je pense que chacun ici mesure l'importance de la fusion qui réunit aujourd'hui La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges. Chacune de ces communes a ses particularités, ses forces, et ses traditions. La Tène, avec sa diversité entre Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, y apporte un caractère unique et multiple, fruit de son propre passé de fusion. Cette richesse collective, nous l'apportons tous ensemble à Laténa. Nous allons construire une commune où chacun retrouvera un peu de l'essence de son lieu d'origine, tout en profitant de la force et de la diversité de l'unité.

Nous commençons à quitter aujourd'hui La Tène, mais son esprit, tout comme celui de chacune de nos communes historiques, demeurera bien vivant dans Laténa.

Le 1^{er} janvier prochain, une page blanche s'ouvrira. Nous offrons ainsi à Laténa une chance de devenir un lieu où il fait bon vivre, où la communauté et le respect des identités locales restent au cœur de chaque décision. Je souhaite donc à Laténa, à ses nouvelles autorités et à ses habitantes et habitants, à nous toutes et tous, tout le succès possible, et que cette nouvelle commune soit un lieu chaleureux, à l'image de ce que nous avons ici, à La Tène.

Merci encore à vous toutes et tous pour ces moments partagés, pour votre patience, et pour tout ce que nous avons accompli ensemble. Il est temps maintenant de lever cette séance et de commencer gentiment à prendre congé de La Tène. A Laténa !

La parole n'étant plus demandée, **le président** lève la séance à 21h40 et remercie tous les participants.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret